



Communication à caractère publicitaire

Crédit

FACILITE DE CAISSE FLEXILIA

Une solution pour faire face à vos décalages de trésorerie ponctuels.

EN BREF

La **facilité de caisse Flexilia** est une autorisation de débit, accordée quelques jours par mois, pour répondre à vos besoins de trésorerie dus aux décalages entre les dépenses et les recettes⁽¹⁾.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas. Le compte courant doit redevenir créditeur au moins un jour dans le mois de l'utilisation de la Facilité de Caisse Flexilia.

Demande en ligne jusqu'à

10 000 €

EN DÉTAIL

Personnalisation

EN FONCTION DE VOS BESOINS

TRESORERIE EQUILIBREE

Le **montant de votre facilité de caisse est personnalisé et ajusté à votre situation**. Ses modalités d'utilisation sont clairement établies par un contrat et révisables à tout moment.

Souscription

FORMULAIRE EN LIGNE

VOTRE AUTORISATION DISPONIBLE SOUS 48H⁽²⁾

La demande de souscription en ligne vous permet de bénéficier d'une facilité de caisse jusqu'à 10 000 €.

(2) À compter de la date de réception par la banque des actes signés par le client.

Durée

INDETERMINEE

VOUS CHOISISSEZ

La facilité de caisse Flexilia est un **crédit à durée indéterminée**. Elle est utilisable par débit en compte quelques jours par mois, dans la limite du montant autorisé. Le compte doit redevenir créditeur dans le mois de l'utilisation.

ÉLIGIBILITÉ

La **Facilité de caisse Flexilia** est accessible aux clients professionnels BNP Paribas⁽¹⁾.

La facilité de caisse Flexilia est particulièrement bien adaptée si votre cycle d'exploitation est régulier et si vous percevez des recettes mensuelles.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas.

MONTANT

Le montant de la facilité de caisse accordée est déterminé en concertation avec votre Chargé d'Affaires BNP Paribas. Elle est en fonction de votre chiffre d'affaires annuel et des flux confiés.

DURÉE

La facilité de caisse Flexilia est un **crédit à durée indéterminée**.

CONDITIONS

La Facilité de Caisse fait l'objet d'un contrat signé par le client dans lequel sont définis clairement, y compris en cas de dépassement du montant maximum autorisé, le montant de l'autorisation et les conditions de fonctionnement personnalisées.

ASSURANCE

Vous pouvez souscrire une offre de prévoyance qui permet de protéger votre affaire et vos proches en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, de décès, d'arrêt d'activité de votre entreprise. Pour plus d'informations, consultez [BNP Protection Professionnels](#)⁽²⁾ ou [Cardif Garantie](#)⁽²⁾.

(2) Contrats d'assurances proposés par Cardif Assurance Vie, Cardif Assurance Risques Divers et Allianz IARD.

CLÔTURE DU CONTRAT

Votre autorisation de facilité de caisse Flexilia peut être annulée sur simple demande auprès de votre Chargé d'Affaires, après remboursement total des utilisations en cours.

BNP Paribas, SA au capital de 2 492 925 268 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 PARIS. Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS PARIS - Identifiant CE FR76 662 042 449 - ORIAS n° 07 022 735.

Cardif Assurance Vie, Entreprise régie par le Code des assurances - SA au capital de 717 559 216€ - 732 028 154 RCS Paris N° TVA intracommunautaire FR 12732028154 - Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris - Bureaux : 8, rue du Port 92728 Nanterre Cedex

Cardif - Assurances Risques Divers, Entreprise régie par le Code des assurances - SA au capital de 16 875 840 € - 308 896 547 RCS Paris. Siège social : 1 bd Haussmann - 75009 Paris. Bureaux : 8, rue du Port 92728 Nanterre Cedex

Avanssur : Société d'assurance régie par le Code des assurances, SA au capital de 67 155 752,86 € - Siège social : 48 rue Carnot - CS 50025 - 92158 Suresnes Cedex - Immatriculée sous le numéro 378 393 946 - RCS Nanterre.